

SCCUQ @

Décembre 2006 - numéro 46

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

**LES MARDIS MIDIS
« EN SANDWICH »
SE POURSUIVENT
JUSQU'AU MARDI
12 DÉCEMBRE 2006**

DANS CE NUMÉRO

■ MOT DU PRÉSIDENT Le SCCUQ et la gouverne de l'UQAM	Page 1
■ Crise de gérance et démission du recteur - chronologie des récents événements	Page 2
■ Accueil des nouvelles personnes chargées de cours	Page 3
■ Plaidoyer pour le perfectionnement	Page 4
■ Nouvelles du CS du 20 octobre	Page 7
■ Reconnaissance syndicale - 30 ans déjà!	Page 8
■ En bref...	Page 11
■ Pour nous rejoindre	Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

LE SCCUQ ET LA GOUVERNE DE L'UQAM

La collectivité uqamienne traverse une zone de fortes turbulences. Victime en quelque sorte des contraintes induites par le sous-financement chronique des institutions d'enseignement supérieur, l'UQAM s'est retrouvée piégée dans le flou des règles de sa gestion financière. Les instances de l'Université se sont retrouvées avec un équilibre financier fragile et en eaux troubles, à la suite de la divulgation de la situation financière de l'Université.

Dans le contexte des discussions visant un réinvestissement de la part des gouvernements, les universités sont tout à la fois alliées et concurrentes. C'est pourquoi il nous apparaît impératif que les principes de transparence et de collégialité propres à la bonne gouvernance de toute institution soient rétablis rapidement chez nous. Et ce, dans l'intérêt de tous les membres de la communauté uqamienne. C'est la position que le Syndicat a fait valoir lors de sa rencontre avec le président et le vice-président du Conseil d'administration, ainsi que dans ses échanges avec les vice-rectrices.

C'est dans ces conditions difficiles, tant à l'interne qu'à l'externe, que le recteur Roch Denis a remis sa démission afin de rendre possible la relance de l'UQAM. Rappelons-nous que le recteur avait revendiqué avec force la nécessité d'un réinvestissement public dans les universités et qu'il a contribué à l'avancement des personnes chargées de cours. Compte tenu des difficultés des derniers mois, nous accueillons la démission du recteur Roch Denis avec tristesse et soulagement.

Face aux contraintes, tant financières qu'organisationnelles, et aux choix sans doute difficiles qui nous attendent, nous souhaitons que soient rétablis les valeurs et les principes fondateurs de l'identité de l'UQAM.

Aux membres de la communauté uqamienne, et tout particulièrement aux membres du SCCUQ :

**Que 2007 soit une bonne année,
une année de paix et de prospérité!**

GUY DUFRESNE
Président



CRISE DE GÉRANCE ET DÉMISSION DU RECTEUR

CHRONOLOGIE DES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS

Afin de saisir le sens des récents événements, nous vous présentons une brève chronologie des derniers événements qui ont entraîné la démission du recteur Roch Denis.

Lors de la réunion annuelle de planification au mois d'août dernier, les vice-rectrices et vice-recteurs prennent connaissance de difficultés financières de l'UQAM : des dépenses supplémentaires de 40 millions reliées à la construction du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et un emprunt de 66 millions sur la marge de crédit pour compléter les 165 millions prévus pour le budget du même complexe. Les répercussions financières s'avèrent importantes, d'autant plus que ces dettes s'ajoutent au manque à gagner de 28,6 millions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au déficit de 21,9 millions et au financement incertain de l'Îlot Voyageur.

Les vice-rectrices et vice-recteurs s'inquiètent et formulent trois exigences au recteur : rencontrer la direction du Conseil d'administration pour les informer de la situation et de prendre les mesures qui s'imposent; scinder le mandat du directeur des investissements et son rattachement au Vice-rectorat aux affaires administratives; et établir un plan de communication et d'action pour réduire les impacts du dévoilement de la situation.

Face à l'inaction du recteur dans ce dossier, une lettre confidentielle des vice-rectrices et vice-recteurs est adressée à Alain Lallier, président du Conseil d'administration, et à Jacques Girard, vice-président du Conseil d'administration, formulant des exigences quant au fonctionnement de la direction de l'UQAM et faisant état de la rupture du lien de confiance avec le recteur.

Le Conseil d'administration se réunit le 14 novembre. Les membres prennent connaissance de la situation financière au 31 mai 2006 et du rapport du Comité de vérification dévoil-

lant des coûts additionnels de l'ordre de 40,6 millions dans l'érection du Complexe des sciences. Les membres du CA comprennent mal de ne pas en avoir été informés plus tôt.

Le lendemain, les vice-rectrices Ginette Legault (ressources humaines) et Monique Goyette (affaires administratives et financières) rencontrent les directions syndicales et les associations des cadres et du personnel non syndiqué pour faire état de la situation financière de l'UQAM.

Le 15 novembre les sept doyens demandent la démission du recteur, face à une importante crise, dans une lettre adressée au président du Conseil d'administration. La lettre fait état d'un manque de confiance à l'égard du recteur qui « ne pourrait qu'affaiblir l'institution auprès des décideurs publics ». Le même jour, *Le Devoir* rend public la situation financière de l'UQAM.

Le matin du vendredi 17 novembre, la Commission des études et la Sous-commission des ressources se réunissent afin de recevoir les informations des vice-rectrices, mesdames Legault et Goyette.

Dans un communiqué, intitulé « Le recteur doit s'expliquer », le syndicat des professeurs et professeurs, le SPUQ, réagit rapidement. Après avoir évoqué les problèmes que soulèvent certains projets immobiliers, la crise financière actuelle et le mutisme du recteur, le SPUQ invite Roch Denis à participer à la réunion extraordinaire de son conseil syndical le 23 novembre.

De son côté, le SEUQAM, dans le *Flash nouvelles* no 185, s'interroge sur l'absence de connaissances des membres du Conseil d'administration de la situation et rappelle que les syndiqués et syndiquées ne feront pas les frais du dérapage financier.

Le lundi suivant, c'est au tour des professeurs et professeurs membres de la Commission

des études et de l'ensemble des membres du Conseil académique de la Faculté des sciences humaines de demander la démission de Roch Denis.

Les travaux du Conseil d'administration se poursuivent le lendemain. Le recteur vient fournir certaines explications et répond à quelques questions. À la suite des explications et du Rapport sur la situation concernant les coûts additionnels évalués à 40 millions, reliés au parachèvement du Complexe des sciences, le CA décide de recourir aux services d'une firme externe pour remplir la fonction de contrôleur financier pour les projets d'immobilisations et formule une demande de consultation auprès des syndicats, associations d'employés et d'étudiants concernant le mandat du recteur. Le CA décide aussi de la formation de deux comités : un comité de gouvernance et un comité sur le financement.

Le 22 novembre, le SCCUQ prend position. Il espère un dénouement rapide de la crise tout en constatant que le recteur ne semble plus en mesure de remplir adéquatement son mandat. Le texte est envoyé à tous les chargées et chargés de cours.

Le 23 novembre, des membres de la direction du SCCUQ rencontre la direction du CA de l'UQAM pour échanger sur la situation. Quelques heures plus tard, le recteur Roch Denis démissionne.

Si vous désirez en savoir plus sur la situation financière à l'UQAM, vous pouvez consulter le site suivant : www.uqam.ca/situationfinanciere

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information

ACCUEIL DES NOUVELLES PERSONNES CHARGÉES DE COURS

Le mardi 24 octobre, les nouvelles et nouveaux chargés de cours étaient convoqués à une rencontre organisée conjointement par le Syndicat et le Service des ressources humaines. Cette rencontre revêt une importance particulière puisqu'environ 300 nouveaux chargés de cours grossissent nos rangs chaque année.

Au cours des deux heures de la rencontre, les chargées, chargés de cours ont reçu des explications sur les diverses instances universitaires et celles du syndicat, de même que les politiques, règlements et articles de la convention collective qui balisent notre profession. Des employées et employés de plusieurs administrations universitaires ont expliqué les principaux services de soutien offerts, comme les ateliers de perfectionnement ou l'utilisation des nouvelles technologies. Des précisions sur l'évaluation des enseignements ont aussi été données.

Près d'une trentaine de chargées et chargés de cours ont profité de cette rencontre pour se familiariser avec les divers services offerts tant par l'Université que le Syndicat. Le tout s'est terminé par un sympathique cocktail.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information



PLAIDOYER POUR LE PERFECTIONNEMENT

Un programme modifié

À la suite de la récente signature de notre convention collective, le Conseil d'administration de l'Université a adopté une version modifiée du programme de perfectionnement. Ce programme mérite une attention particulière et une présentation spécifique pour notre groupe d'enseignantes et enseignants universitaires. D'emblée, on peut affirmer que, considérant notre niveau de formation et la nature de nos activités professionnelles, la mise à niveau au niveau des savoirs et des manières de faire et d'intervenir est une exigence inhérente à notre emploi universitaire. Quelque soit notre champ d'intervention disciplinaire, nous nous devons de répondre aux transformations des techniques, des outils, des méthodes pédagogiques et nécessairement des savoirs. Nous avons également un « devoir » inhérent à notre fonction d'enseignant universitaire : celui d'être à la fine pointe de divers développements de notre discipline. Pour soutenir financièrement cette obligation, et en empruntant cette expression au vocabulaire juridique, nous avons, comme Syndicat, revendiqué, fait grève et argumenté souvent à la table de négociation pour conduire l'Université à appuyer le perfectionnement des personnes chargées de cours.

Le fait d'obtenir un perfectionnement de longue durée a été souvent vécu comme un moment privilégié par plusieurs personnes chargées de cours. Cela donnait souvent le « coup de pouce » nécessaire pour libérer du temps, tout en ayant un revenu adéquat, pour mener à terme une scolarité ou la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse ou encore pour acquérir des connaissances ou pratiques non liées à une diplomation, comme cela peut arriver dans certains secteurs. De plus, participer à un congrès, à une réunion scientifique est non seulement l'occasion d'échanger avec des collègues, voire des amis ou des connaissances, mais c'est aussi l'occasion d'établir des contacts ou de s'insérer dans des « réseaux ». Parfois, cela nous donne l'opportunité de nous déplacer à l'extérieur et de découvrir de nouveaux territoires. Nombreuses sont les personnes chargées de cours qui ont obtenu des bourses de perfec-

nement et qui ont eu la possibilité d'en faire l'expérience. Le fait qu'un article soit publié dans une revue, et encore plus si celle-ci est régie par un comité de pairs, implique souvent un moment particulier qui mobilise plusieurs semaines, voire des mois de lecture, de recherche et de travail pour en assurer la rédaction. Plus encore, la publication d'un article scientifique constitue un levier intéressant pour faire reconnaître une expertise spécifique lorsqu'on veut obtenir une exigence de qualification pour l'enseignement (EQE).

La nouvelle convention collective et le perfectionnement

Lors de la dernière négociation, des changements importants sont intervenus à l'article 16 - Perfectionnement. En effet, les critères d'admissibilité ont été modifiés afin de permettre à un plus grand nombre de personnes chargées de cours de pouvoir déposer des demandes pour les divers volets du programme de perfectionnement, soit le perfectionnement long, la mise à jour des connaissances et le perfectionnement court. De plus, tout en augmentant de façon significative le nombre de charges de cours de soixante-quatorze (74) à quatre-vingt-deux (82) allouées au programme de perfectionnement, on permet dorénavant aux personnes chargées de cours de participer à un projet de recherche universitaire dans le cadre du perfectionnement court.

Le rôle du Syndicat, par l'intermédiaire de la convention collective, a été d'amener l'institution à reconnaître, par un soutien financier direct, la nécessité d'améliorer le niveau de nos connaissances et de nos méthodes de travail. Ce n'est pas forcer la note que d'affirmer que ce soutien constitue également une manière de reconnaître notre contribution au développement et au rayonnement de l'UQAM. Pour les chargées et chargés de cours, les divers volets au programme de perfectionnement constituent des outils qui méritent d'être plus utilisés. Je vous invite à consulter sur le site des Ressources humaines la description complète du programme (<http://www.rhu.uqam.ca/index.aspx?id=p115>).

Les éléments essentiels de ce programme de perfectionnement, qui se divise en plusieurs volets, sont les suivants :

Perfectionnement long	
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler pour l'UQAM depuis au moins six (6) trimestres. - Avoir donné un minimum de dix (10) charges de cours. - Ne pas être en situation de double emploi.
Types de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de scolarité ou rédaction à temps complet de mémoire ou de thèse aux fins d'obtention d'un diplôme supérieur. - Acquisition de connaissances ou de pratiques, non liées à une diplomation, mais reliées à des préoccupations pédagogiques de l'enseignement universitaire.
Critères d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur du projet par rapport à un perfectionnement de longue durée en conformité avec les priorités institutionnelles de diplomation ou aux préoccupations pédagogiques de l'enseignement universitaire. - La qualité du dossier personnel. - L'ancienneté. - La période écoulée, s'il y a lieu, depuis l'obtention de la dernière bourse de perfectionnement.
Nature du financement	Bourses d'études équivalentes à soit trois (3) charges de cours pour un trimestre ou à six (6) charges de cours pour deux (2) trimestres.

Perfectionnement court	
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler pour l'UQAM depuis au moins trois (3) trimestres. - Avoir donné un minimum de cinq (5) charges de cours. - Ne pas être en situation de double emploi.
Critères d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - La pertinence du projet par rapport au champ disciplinaire, au développement de connaissances et à sa contribution à l'enseignement. - L'évaluation de la qualité et de la pertinence du projet en fonction des orientations de l'enseignement universitaire et du renouvellement de la programmation.
Types de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des travaux de préparation et de diffusion de connaissances, sous diverses formes telles que la rédaction d'articles scientifiques, l'implication dans l'organisation de colloques, la préparation d'une conférence pour un colloque, une exposition en art, un stage de perfectionnement ou toute autre activité de même nature.
Nature du financement	<ul style="list-style-type: none"> - Un quart (1/4) de charge, selon sa classification salariale ou, plutôt que cette bourse de perfectionnement, l'équivalent du remboursement des frais d'inscription, de déplacement et de séjour. - Une bourse de perfectionnement équivalente à une (1) charge de cours selon sa classification salariale si la nature de l'activité est la participation à un projet de recherche universitaire.

Mise à jour des connaissances	
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler pour l'UQAM depuis au moins trois (3) trimestres. - Avoir donné un minimum de cinq (5) charges de cours.
Critères d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du projet par rapport aux cours. - Évaluation de la qualité et de la pertinence du projet sur le programme, sur la qualité de l'enseignement, sur la qualité de l'encadrement ou sur tout autre élément jugé pertinent par la personne chargée de cours.
Types de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Les colloques, les réunions scientifiques, les séminaires de formation, les ateliers ou toute activité de même nature. - Autre volet : la compensation de ses frais de scolarité.
Nature du financement	<ul style="list-style-type: none"> - Un maximum de 2 500 \$ par année financière (du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante) pour un ou plusieurs projets. - Remboursement de frais de scolarité jusqu'à un maximum de 2 500 \$ pour un même programme d'études universitaires.

Les activités de rédaction d'articles scientifiques, la présentation de communications scientifiques novatrices, avec l'appui financier de l'Université, constituent un moyen de déviation à notre disposition pour contrecarrer, sinon éviter, le refus des exigences de qualification (EQE), car, rappelons-le, pour être admissible à l'attribution de charges de cours, il faut satisfaire aux EQE (clause 7.01 de la convention). L'obtention d'une diplomation, plus particulièrement au niveau du doctorat, permet à la « nouvelle génération » de personnes chargées de cours de répondre aux critères d'engagement quasi indispensable si on aspire à une carrière professorale ou à défaut, de répondre à une exi-

gence de qualification pour l'enseignement fixée dans plusieurs départements pour pouvoir donner des charges de cours.

Bien sûr, il ne suffit pas de demander pour obtenir, car il faut aussi répondre à des critères d'attribution, bien préparer son dossier et démontrer la pertinence de sa demande en regard d'objectifs déterminés. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'on peut à la fois s'aider et faire bénéficier les autres des activités soutenues qui sont à la base du perfectionnement.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE 7 DÉCEMBRE 2006

À LA SALLE A-2885

À 13 HEURES

NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 OCTOBRE

Voici un résumé des principales décisions prises lors du dernier conseil syndical.

L'élément principal du conseil syndical porta sur un échange de discussion sur l'état des surplus (réalisé en rapport aux prévisions budgétaires), l'état du Fonds de dépense professionnel (FDP) et le niveau de cotisation syndicale. Cette discussion servait de préliminaire à l'étude du budget 2006-2007 dont nous aurons à discuter prochainement.

SOLIDARITÉ

Les membres du SCCUQ ont octroyé des dons de solidarité aux organismes suivants :

- 1 500 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Métro Varennes.
- 1 000 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs du restaurant Ben's.
- 500 \$ à la mission d'alphabétisation du Centre de lecture et d'écriture.
- 500 \$ à Amnistie internationale pour son travail de pression, de dénonciation et de sensibilisation et afin de continuer à défendre les droits humains et le droit humanitaire.

Les membres du Conseil syndical ont ensuite unanimement approuvé une motion de félicitations et de remerciement à madame Brigitte Groulx pour la grande qualité de son travail et la profondeur de son engagement auprès des chargées, chargés de cours à titre de directrice du service du personnel enseignant de l'UQAM. Brigitte Groulx quittera ce poste à la fin du mois de décembre 2006 pour relever de nouveaux défis à l'UQAM.

Une proposition d'appui aux organismes communautaires d'alphabétisation a reçu le soutien unanime des membres. Le Conseil syndical du SCCUQ réaffirme ainsi la nécessité de poursuivre le travail de dénonciation des compressions budgétaires touchant les organismes communautaires oeuvrant dans le domaine de l'alphabétisation.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

INVITATION AUX CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS

Vous êtes cordialement conviés
à la fête de Noël du SCCUQ
le vendredi 8 décembre 2006
à partir de 18 heures au restaurant
Le Vieux Four Manago
(330, rue Ste-Catherine Est)

Surveillez vos casiers et vos courriels! Vous aurez à faire votre choix de menu et à prévoir l'heure de votre repas. Il y aura deux services pour celles et ceux qui enseignent ce soir-là... Il vous faut réserver!

RECONNAISSANCE SYNDICALE - 30 ANS DÉJÀ!

Le SCCUQ@ poursuit la publication de textes historiques relatant quelques-unes des grandes questions qui ont jalonné les 30 dernières années. Dans ce numéro, nous reproduisons un extrait du Mémoire de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec présenté à la Commission parlementaire de l'éducation sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois, le 3 octobre 1986. Le document aborde la question de la place des chargées et chargés de cours dans l'enseignement universitaire et son lien avec la précarité de l'emploi.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

LA CRISE DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ENSEIGNANT À L'UNIVERSITÉ

Il est remarquable de noter la translation des rapports entre l'enseignement et la recherche dans le discours de celles et ceux qui conseillent les gouvernements quant aux orientations de l'université. La Commission Angers, en 1979, reconnaissait l'existence de liens naturels entre l'enseignement et la recherche pour exercer la tâche professorale, reconnaissait qu'elle ne pouvait se prononcer sur la place et les effets de l'existence grandissante de chargé-e-s de cours à l'université. En 1986, le Conseil des universités ratiocine allègrement sur le fait que les chargé-e-s de cours sont limités à l'enseignement pour remettre en cause cette unité entre l'enseignement et la recherche :

« S'il est possible de donner des enseignements de qualité avec une aussi forte proportion de chargés de cours, et il semble bien que tel soit le cas, qu'en est-il de la liaison enseignement-recherche que d'aucuns jugent si essentielle au bon fonctionnement de l'université? Ne sommes-nous pas en train d'assister à la naissance d'une nouvelle forme de gestion des ressources humaines à l'intérieur de l'université? Il est sans doute trop tôt pour répondre à ces questions d'autant plus que les chargés de cours sont loin d'assurer la totalité des fonctions universitaires reliées à l'enseignement, mais il s'agit certes d'une évolution à suivre, surtout si le contexte économique et la rigidité des conventions collectives continuent de favoriser l'utilisation de ce type de personnel. »¹

C'est bien méconnaître les demandes et représentations des chargé-e-s de cours depuis dix (10) ans quant à leur déqualification, leur déprofessionnalisation et leur statut à l'université.

Les professeur-e-s d'université dans leur mémoire à cette Commission² ont décrit les principales caractéristiques de leur tâche, leur rôle et leur contribution à l'université, le lien organique entre la liberté académique et la permanence. Nous voulons vous présenter ici la condition des chargé-e-s de cours comme révélatrice d'une crise dans l'allocation des ressources humaines à l'université, dans le fonctionnement de la vie universitaire.

Le nombre de chargé-e-s de cours est de l'ordre de 6 000 à la CSN. Quant à leur nombre dans l'ensemble des universités québécoises, les données sont incomplètes et non rassemblées. C'est une autre manière de ne pas reconnaître les chargé-e-s de cours. Malgré cela l'importance de leur contribution à la vie universitaire est considérable du fait que ces personnes dispensent près de la moitié de l'enseignement au premier cycle. Leur existence est liée à une dimension voilée de la stratégie budgétaire de l'université qui a permis des économies substantielles.

L'existence séparée de deux corps enseignants n'est certes pas un phénomène nouveau, car à l'origine de l'institution universitaire au Québec, l'enseignement était assuré largement par des chargé-e-s de cours, en collaboration avec des clercs. Le corps professoral de carrière est une récente acquisition universitaire consolidée au cours des deux dernières décennies. Le phénomène d'un cours enseignant d'appoint, non stable, à statut précaire et aux moyens limités, qui s'accroît en périphérie de l'institution académique, est apparu critique lorsque les universités ont dû faire face à une croissance marquée des clientèles étudiantes et suivre une politique d'austérité.

Le recours massif et généralisé à des chargé-e-s de cours par les institutions universitaires contredit et dépasse les motifs ordinairement invoqués pour justifier leur présence. Il est en effet de moins en moins vrai que cette contribution serve des besoins provisoires, qu'elle remplisse des fins pédagogiques circonscrites et compensatoires, qu'elle soit confinée à un rôle accessoire.

La vérité est que le corps enseignant des chargé-e-s de cours dépasse en effectifs le corps professoral régulier, et que cette situation en fait désormais une composante structurelle de l'université.

Les chargé-e-s de cours assument près de la moitié de tout l'enseignement universitaire

Tout au long d'un programme académique de premier cycle, les chargé-e-s de cours interviennent dans la formation étudiante. Les chargé-e-s de cours donnent nombre de cours obligatoires et optionnels, des cours théoriques, et supervisent aussi des stages de formation pratique; elles et ils facilitent ainsi l'intégration de certaines étudiantes et étudiants sur le marché du travail et contribuent à l'accession d'autres étudiant-e-s aux études supérieures.

Cette présence ne s'est pas encore traduite par une volonté institutionnelle d'inclure ce corps enseignant à la communauté universitaire et à ses grandes missions. En effet, la crise de croissance et de développement des universités, alliée aux graves difficultés financières, a fait en sorte que les priorités institutionnelles ont favorisé l'expansion débridée du corps enseignant à temps partiel, et négligé l'intégration des chargé-e-s de cours.

Ces choix gestionnaires et institutionnels ont conduit à une situation éhontée d'exploitation d'un personnel à temps partiel, les **chargé-e-s de cours**, confiné à des emplois précaires, et sans perspectives de carrière à la mesure de leur compétence. Une telle pratique administrative a d'ailleurs été dénoncée par [l'Association canadienne des professeurs d'Université](#) :

« In many cases these part-time academics are being exploited by the universities. In most cases the rates of pay either on a course or term basis are proportionally less than regular academic appointments receive. Many of these people are not covered by employee benefit plans such as supplementary medical plans, dental plans, long term and short-term disability plans. Moreover, they normally do not have pension plans to which employers contribute. »⁵

Pour les gestionnaires universitaires, le statut actuel des chargé-e-s de cours fait de ceux-ci le type idéal de personnel enseignant, pour les raisons suivantes :

- Ce type de personnel permet une grande flexibilité dans l'allocation optimale des ressources humaines et financières, face à des problèmes de croissance imprévus.
- Ce type de personnel ne nécessite pas d'engagements à long terme, ni d'investissements coûteux; car ce type de personnel assume lui-même sa formation et son perfectionnement et ne bénéficie d'aucune garantie d'emploi.
- Il s'agit en outre d'un personnel malléable au niveau de ses exigences en matière de conditions de travail.

De plus, dans le cas de postes budgétaires fixes et de masses salariales incompressibles, la seule marge de manœuvre pour maintenir le navire à flot est l'embauche massive de chargé-e-s de cours. Dans un régime de compétition féroce entre les institutions pour s'accaparer de nouvelles clientèles et générer de nouveaux programmes, les administrateurs universitaires y sont allés sans précaution et sans grand souci des conséquences futures.

Les conditions de travail

On pourrait résumer la condition des chargé-e-s de cours par un mot : la **précarité**. Cela signifie plusieurs choses, mais surtout l'absence d'avenir prévisible, étant donné le caractère éphémère, instable et incertain de l'emploi. On n'est jamais sûr de pouvoir travailler à la session suivante. Même si les universités planifient leurs commandes de cours sur une base annuelle, les chargé-e-s de cours sont embauchés à la session, selon les variations des clientèles étudiantes.

L'embauche suppose aussi de longs délais marqués d'incertitude et de tracasseries administratives, avant que la chargée ou le chargé de cours n'obtienne un contrat ferme et ne se mette à la préparation de ses cours. La ou le chargé de cours doit alors réserver sa disponibilité envers l'université, à ses propres risques quant à un éventuel engagement. L'embauche se fait souvent à la dernière minute et dans des conditions embarrassantes et inadéquates pour une ou un enseignant de niveau universitaire.

On observe depuis quelques années un décalage important entre la nature des exigences requises pour enseigner et le rôle que l'université assigne aux chargé-e-s de cours. Ainsi, on exige de plus en plus la production d'articles et de publications

de recherche, d'œuvres de création artistique, alors que l'institution n'accorde aucune ressource financière ou matérielle pour accomplir ces activités. Ceci a pour effet d'aggraver la précarité de l'emploi et d'occasionner parfois une déqualification professionnelle des chargé-e-s de cours.

Sur le plan pédagogique, ce qui prime, c'est l'isolement. Les chargé-e-s de cours sont absents des lieux où se prennent les décisions pédagogiques. Ainsi, dans la plupart des universités, il y a des mécanismes de concertation entre professeur-e-s et étudiant-e-s concernant les programmes. Le problème est que la moitié du personnel enseignant est exclu d'une telle concertation : ce n'est pas sans conséquence sur la cohérence des programmes tant au niveau de leur conception qu'à celui de leur réalisation pratique. Il est difficile de réussir un enseignement intégré dans un tel contexte.

Au plan de la rémunération, un redressement salarial s'impose. La base salariale actuelle ne tient pas compte, en toute équité, des diverses composantes de la tâche d'enseignement ni de la qualification professionnelle ou académique des chargé-e-s de cours. Il est injustifiable que les universités continuent à jouer leur flexibilité budgétaire et leur marge opérationnelle de développement concurrentiel en suivant une politique salariale qui entraîne la déqualification des chargé-e-s de cours. De plus, les universités ne consentent que des investissements dérisoires au perfectionnement des chargé-e-s de cours, malgré l'ampleur de leur contribution à la mission d'excellence de ces dernières.

En résumé

Les chargé-e-s de cours apportent à l'enseignement universitaire une contribution aussi précieuse que le sont leurs qualifications

- en termes de diplomation, leurs qualifications sont très souvent comparables à celles des professeur-e-s
- en termes d'expertise, elles et ils sont souvent en mesure de présenter à leurs étudiantes et étudiants un vécu de pratique que n'ont pas toujours les professeur-e-s.

Si, en certains milieux, on considère la présence massive des chargé-e-s de cours comme une menace à la qualité de l'enseignement, ce n'est donc pas à cause de la qualification des membres de ce corps enseignant.

C'est plutôt qu'à des conditions de travail médiocres s'ajoutent d'importantes lacunes quant aux

conditions d'exercice de l'enseignement des chargé-e-s de cours :

- l'encadrement des étudiantes et étudiants n'est pas officiellement une partie de la tâche, mais plutôt une dimension invisible de celle-ci laissée à l'initiative personnelle;
- la non-implication dans la gestion des programmes;
- la dépendance à l'endroit des assemblées départementales pour la répartition des enseignements et des horaires;
- l'absence de locaux de travail;
- l'accès inégal aux services;
- la quasi inexistence du soutien au perfectionnement, etc...

Le problème de la marginalisation vécue par les corps enseignant de chargé-e-s de cours est donc fondamental quant à l'avenir des universités. La solution de ce problème résultera d'un débat public en profondeur et très large.

Pour notre part, à la CSN et la FNEEQ, nous souhaitons vivement une intégration de ce groupe à la communauté universitaire ou du moins une association plus étroite aux missions de l'université. À cette fin, nous voudrions voir reconnues les recherches que les chargé-e-s de cours effectuent, recherches qui leur permettent d'améliorer leur enseignement; nous voudrions voir reconnaître aussi le temps consacré à l'encadrement des étudiant-e-s. Ces composantes sont actuellement invisibles, non valorisées et méconues.

À l'heure où les institutions universitaires exposent leurs difficultés et leurs bilans sur la place publique, qu'elles réaffirment leur mission d'excellence, on constate leur réticence à associer pleinement les chargé-e-s de cours aux objectifs de la communauté universitaire.

Le temps est venu de corriger cette situation déplorable et de faire en sorte que tous les personnels enseignants obtiennent l'entière reconnaissance de leur contribution et un engagement responsable des institutions universitaires à leur égard.

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ)
Octobre 1986

¹ Mémoire du Conseil des Universités à la Commission parlementaire de l'Éducation, Juillet 1986, p. 36

² « Autonomie, accessibilité et fonction critique », Mémoire de 18 syndicats et associations de professeur-e-s d'université, Commission parlementaire de l'éducation, septembre 1986

³ ACPU - Brief to the Commission of Inquiry into part-time work, novembre 1982

EN BREF

DÉCÈS D'ÉMILE BOUDREAU

Le 6 novembre dernier, une des grandes figures syndicales du Québec, Émile Boudreau, est décédé à l'âge de 90 ans. Né le 12 décembre 1915 à Petit Rocher au Nouveau-Brunswick, Émile Boudreau a été, au cours de sa longue carrière, tour à tour trappeur, bûcheron, colon et mineur. En 1944, il s'engage dans le syndicalisme actif, en débutant par son syndicat local, l'Association des employés, avant de gravir les échelons au sein du Syndicat des Métallos. Après une étape comme président du Conseil du travail de Montréal de 1973 à 1977, il entre au service de la FTQ à titre de directeur fondateur du Service de la santé et de la sécurité du travail.

Avec l'expertise acquise, Émile Boudreau fut l'un des artisans de la Loi sur la santé et de la sécurité du travail adoptée en 1979. Il est alors nommé membre du premier conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) jusqu'à sa retraite en 1982.

Au cours de sa carrière, Émile Boudreau a aussi été un fervent militant au sein de diverses organisations politiques et communautaires comme le Parti Social-Démocratique, la CCF, le NPD et le FRAP sur la scène municipale. Il a aussi été membre fondateur du Parti Québécois.

LES PETITS DÉJEUNERS DU SCCUQ

Les petits déjeuners, servis du 20 au 23 novembre dernier dans le cadre de la Journée nationale des chargées et chargés de cours, se sont avérés un franc succès. L'assistance fut nombreuse dans une ambiance chaleureuse. Des chargées et chargés de cours qui jusqu'ici n'avaient jamais participé à quelque activité syndicale que ce soit ont vivement apprécié l'initiative.



Un nouveau document circule depuis quelque temps sur le campus. *Décode! Le guide de consommation responsable de l'UQAM 06* fournit à tous les membres de la communauté universitaire une foule d'informations et d'adresses afin de favoriser une consommation plus responsable tant à l'UQAM que dans la vie de tous les jours.

La brochure est une initiative du CÉCRIÉ (Collectif Étudiant pour une Consommation Responsable et des Initiatives Écologiques) né en octobre 2004. Les lectrices et lecteurs y trouveront des éléments de réflexion sur les enjeux de la consommation, nos habitudes, des initiatives responsables à l'UQAM ainsi que des pistes de solutions. Le document est aussi disponible en version PDF à l'adresse suivante : www.cecrie.org

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 5P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514-987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Bernard Dansereau, vice-président à l'information Hélène Belley, secrétaire générale Marie Bouvier, trésorière	6644# 2794# 6741# 3180# 2793# 6876# 3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Jean-François Tremblay	2789# 4886# 3536#
Comité mobilisation-intégration Zakaria EL-Mrabet Christiane Malet Louise Samson	5609# 8272# 2791#
Secrétariat Violaine Gasse Diane Guilbault	3720# 3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :